

# **2010-UNAT-080, Streb**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'UNDT appliquait adéquatement les principes appropriés énoncés dans l'ancien jugement administratif du Tribunal de l'ONU n ° 1391 (2008) pour examiner si un cas de faute grave avait été établi et si oui, si la sanction du licenciement sommaire était appropriée. Unat a jugé que le fait que l'appelant acceptait une hospitalité somptueuse était une violation claire des directives de la Division des achats sur l'acceptation des dons et de l'hospitalité par le personnel de la Division des achats. Bien que l'inconduite soit basée sur un seul incident, Unat a convenu avec UNDT qu'il aurait été inapproprié pour que le Secrétaire général ait considéré que tant qu'il n'y avait aucune preuve que l'impartialité de l'appelant soit réellement compromise, il ne s'était pas engagé faute ou faute grave. Unat a soutenu que l'appelant n'était pas en mesure de le satisfaire de l'existence de tout facteur atténuant. Unat a jugé que la sanction du licenciement sommaire était proportionnée à l'infraction. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de le rejeter sommairement pour une mauvaise conduite sous la forme d'accepter l'hospitalité somptueuse du représentant d'un vendeur. Undt trouvé contre le demandeur.

## Principe(s) Juridique(s)

Laissé délibérément vide.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Streb

## Entité

Secrétariat de l'ONU

## Numéros d'Affaires

2010-078

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Mai 2012

## President Judge

Juge Adinyira

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Licenciement/séparation

Irrégularités en matière de passation de marchés

Cessation de service

Résiliation de l'engagement (voir aussi, Résiliation de l'engagement)

Licenciement (de nomination)

Renvoi sommaire

## Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- Directives sur l'acceptation de cadeaux et invitations par le personnel de la Division des achats (rév.1) (18 janvier 2001)

TCNU Règlement de procédure

- Article 17.3

## Jugements Connexes

UNDT/2010/034

2010-UNAT-028